

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 15 juillet 2025 à 10h15 à Nyons**

*Le Conseil communautaire, convoqué le 2 juillet 2025 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil à l'annexe de la CCBDP à Buis-les-Baronnies pour la séance du 8 juillet 2025.*

*Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 8 juillet 2025, le Conseil communautaire a été convoqué une nouvelle fois pour une séance le 15 juillet 2025 dans la salle du Conseil à Nyons. Le Conseil communautaire a alors pu délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.*

**Secrétaire de séance :** Madame Fabienne BARBANSON

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 96

**Nombre de voix délibératives :** 38

**Etaient présents : 32 (dont 1 suppléant)**

DAYRE Thierry, GREGOIRE Michel, BAS Claude, NICOLAS Alain, RICHARD Eric, BERNARD Sébastien, MONPEYSSEN Jean-Jacques, RUYSSCHAERT Christelle, PEYRON Roland, ROCHAS Pascale, GARCIA Jean, LAGET Jean-Michel, DECONINCK Stéphane, MACIPE Nadia, ARMAND Marie-Noëlle, BARBANSON Fabienne, BERGER-SABATIER Martine, BOMPARD Marc, BOTTINI Monique, CARRERE Christian, COMBES Pierre, FERNANDES José, GIELLY Patricia, LANTHEAUME Pascal, LEDESERT Philippe, MONGE Alain, PENIGAUT Alexandre, PUSTOCH Alan, SOMAGLINO Claude, THIRIOT Christian, VIARSAC Roger, CHAPPON Gérard

**Etaient absents ou excusés : 59**

ACHAT Ginès, BALDUCHI Monique, BOMPARD Jérôme, BONNEFOY Martial, BONTOUX Géraud, BOREL Sylvie, BREDY Muriel, CAHN Philippe, CHAREYRE Laurent, CHARRASSE Daniel, CHAUDET Laurence, CHAUVET Véronique, CIRER-METHEL Pascal, CLEMENT Rémy, CLEMENT Augustin, CONIL Denis, CORNILLAC Christian, DONZE André, DUC Brigitte, DUPOUX Sébastien, ESTEVE Lionel, FAREL Annelise, FEUILLAS Annie, FOUGERAS Lionel, FRACHINOUS Alain, GARNERO Sylvie, GAUTHIER Eliane, GILLET Didier, GIREN Didier, GRAS Jean-Claude, GREGOIRE Jean-Luc, GRONCHI Yoann, GROSS François, HAIM Juliette, HAMARD Marc, LABROT Alain, LAFFITTE Didier, LAURENT Marie-Christine, LOUPIAS Aurélie, LYOBARD Eric, MATHIEU André, MORIN Gilbert, NICOLAS Jean-Louis, NIVON Jacques, PELACUER Jean-Marc, PEZ Gérard, PILOZ Odile, POUYET Stéphanie, QUARLIN Mireille, RAVOUX Gilles, ROUSSELLE Didier, ROUSSIN Christine, ROUSTAN Sébastien, ROUX Serge, TACUSSEL Odile, TATONI Thierry, TEULADE Christian, TREMORI Michel, TRUPHEMUS Gérard

**Excusés ayant donné procuration : 6**

SALIN Olivier donne procuration à PENIGAUT Alexandre, AMOURDEDIEU Aurore donne procuration à COMBES Pierre, BOUNIN Florence donne procuration à BOTTINI Monique, CHAMBON Claude donne procuration à GARCIA Jean, MONIER Marie-Pierre donne procuration à DAYRE Thierry, TEISSEYRE Isabelle donne procuration à LANTHEAUME Pascal

Administration générale – Contrat local de santé

Rapporteur : Pascale ROCHAS

**Contrat local de santé**

**096-2025 Signature du Contrat local de santé (CLS) 2025-2030**

Faisant suite au diagnostic de santé du territoire réalisé par l'Observatoire régional de la santé en 2019-2020, la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale a mené un travail avec les acteurs de la santé afin de comprendre les enjeux et les particularités du territoire tout en soulignant les problématiques prioritaires.

Le présent contrat est le fruit de cette collaboration de terrain. En effet, les professionnels de la santé et du social de l'ensemble du territoire se sont rassemblés pour travailler autour du plan d'actions du Contrat local de santé 2025-2030. Différentes actions thématiques sont alors proposées et répondent aux besoins du territoire, au plus près des habitants, afin de garantir un bien grandir, un bien vivre et surtout un bien vieillir.

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** la délibération de la CCBDP n° 37-2019 du 26 mars 2019 approuvant le principe de s'engager dans l'élaboration d'un diagnostic pour la mise en œuvre d'un Contrat local de santé ;

**Vu** la délibération de la CCBDP n° 102-2022 du 22 juin 2022 approuvant la demande de subvention pour le poste de coordination CLS ;

**Vu** le projet régional de santé 2023-2028 de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

**Vu** la convention n° 202202888 relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2025 au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire ;

**Considérant** que ladite convention garantit une participation financière à l'élaboration et à l'animation du Contrat local de santé à travers le cofinancement d'un poste de chargée de mission Contrat local de santé ;

**Considérant** que le Contrat local de santé est un outil issu de la loi Hôpital Patients Santé et Territoires du 21 juillet 2009 qui permet de coordonner, sur un territoire donné, l'action publique des Agences régionales de santé (ARS) et celle menée par les collectivités locales ;

**Considérant** que le diagnostic, première étape nécessaire à la mise en œuvre opérationnelle du contrat a été réalisée par l'Observatoire régional de santé en lien avec un Comité technique et un Comité de pilotage composés d'élus et de partenaires du territoire et qu'il a permis de valider la nécessité de mettre en œuvre un Contrat local de santé sur le territoire des Baronnies en Drôme Provençale ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote  
décide**

**POUR : 38**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D'APPROUVER** le Contrat local de santé 2025-2030 de la Communauté de Communes des Baronnies Drôme Provençale pour une durée de 5 années (joint en annexe) ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Transmission en préfecture le : 21/07/2025

Mise en ligne le : 21/07/2025

Ampliation à : ARS Auvergne-Rhône-Alpes

La Secrétaire de séance,

Fabienne BARBANSON



Le Président,

Thierry DAYRE

